Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1972)

Heft: 194

Artikel: Rapport sur les rapports annuels

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016125

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport sur les rapports annuels

Sur les quelque 60 000 sociétés anonymes enregistrées en Suisse, 800 seulement ont procédé à l'émission et au placement de leurs actions auprès du public, et se trouvent comme telles dans l'obligation pratique de publier leur bilan et leurs comptes annuels. Inutile de préciser qu'elles le font avec un zèle inégal; la « Firmenpublizität » va pourtant s'améliorant, grâce notamment à l'insistance d'une commission ad hoc de la Société suisse des analystes financiers, qui ne cessent de réclamer la publication de ratios et de chiffres consolidés clairs et honnêtes.

Analysant de son côté les rapports pour 1971 publiés par les plus grandes sociétés de Suisse, le bi-hebdomadaire suisse alémanique « Finanz und Wirtschaft » a publié quelques données

intéressantes. Selon la présentation et le tirage, la publication du rapport annuel revient à moins de deux francs l'exemplaire (Zurichassurances, Swissair), à Fr. 2.25 (Ciba-Geigy), à Fr. 3.— chez Nestlé, à une thune chez Sulzer, à huit francs à la Réassurance, à plus de treize francs même chez Elektro-Watt, qui édite une fois par an un rapport-prospectus PR luxueux.

Les tirages varient d'une société à l'autre, selon la distribution des actions et du rapport : quelques milliers chez Jelmoli ou Georg Fischer, 15 000 chez Brown-Boveri ou Landis & Gyr, le triple chez Sandoz; Nestlé atteint 82 600 (en français-allemand-anglais), Ciba-Geigy 87 000 (id.) et la SBS la centaine de milliers (idem, plus espagnol et italien). Tous les rapports paraissent au moins en allemand, de nombreuses sociétés faisant les frais d'une traduction au moins abrégée en français et en anglais.

L'italien, troisième langue nationale, est totalement délaissé (sauf à la SBS).

A part les actionnaires, les banques et les « autorités », qui reçoivent généralement les rapports annuels des sociétés, celles-ci ont des destinataires plus inattendus sur leurs plaquesadresses: les universités chez les chimiques (sauf Hoffroche, qui ne diffuse son bilan que par le canal plus discret des banques), et même les écoles secondaires et primaires chez Alusuisse, Nestlé, la Réassurance. Au titre des relations humaines, certaines sociétés envoient leurs comptes illustrés à leur personnel : ainsi les collaborateurs de la BBC, de Ciba-Geigy, d'Elektro-Watt, de GF, de Nestlé, de Sandoz, de Sulzer notamment trouvent dans leur boîte aux lettres la carte de visite annuelle de leur employeur, et peuvent méditer à la maison sur les résultats auxquels ils ont contribué contre « juste rémunération ».

Et si un agriculteur voulait prendre des vacances...

On le sait ou on l'ignore, les exploitations agricoles sont d'une extrême vulnérabilité. L'agriculture a pu obtenir des prix garantis, elle a su se protéger plus ou moins des cohéritiers alléchés par son principal outil de travail: la terre, mais elle reste désarmée face au problème de main-d'œuvre. Sous la pression des coûts de production qui augmentent, du capital machine plus puissant qu'il faut renter, les domaines s'agrandissent, le personnel diminue. Le produit brut par unité de main-d'œuvre augmente.

Rationalisation, modernisation, une médaille qui a pourtant son revers.

Une femme, trois enfants encore jeunes, trente à quarante bêtes qu'il faut soigner, la moisson qui mûrit, c'est le train-train quotidien de beaucoup d'exploitations. Un seul homme à leur tête. Pendant des années, rien, sinon chaque jour, dimanche, Nouvel-An, août ou décembre, il faut être là. Puis, une bêtise, un accident, la fatigue ou la maladie, qu'importe, l'agriculteur se trouve dans un lit d'hôpital. C'est la catastrophe. Une exploitation prospère peut disparaître en quelques mois. Elle sera absorbée par les voisins, qui rationaliseront un peu plus leur travail...

La profession tente depuis plusieurs années de se garantir d'un tel risque : des services de dépannages sont créés. Les employés, des agriculteurs assez souples pour s'adapter à n'importe quel système d'exploitation, devraient être à disposition pour remplacer un patron défaillant.

Si la pénurie de main-d'œuvre est grave, on peut cependant imaginer qu'il y a peu d'agriculteurs disposés à abandonner leur domaine pour aller en cultiver un autre; le coût d'une journée de travail s'élève à Fr. 60.— (nourriture et logement à la charge de l'agriculteur, ce qui interdit l'embauche d'un tel personnel aux petites entreprises). D'autre part, la soudaineté des accidents oblige à avoir à disposition une main-d'œuvre qu'il est difficile d'employer à plein temps. D'où une demande qui excède très largement l'offre.

A part l'incapacité de travail, le service mili-